Schéma Pluriannuel d’Accessibilité Numérique d’Algeco (2024-2026)

**Préambule**

Conformément à l’article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, Algeco s’engage à rendre ses services numériques accessibles à tous, notamment aux personnes en situation de handicap. Ce schéma pluriannuel définit les actions nécessaires pour améliorer l’accessibilité de ses outils numériques et promouvoir une inclusion durable.

**Politique d’Accessibilité Numérique**

Algeco intègre l’accessibilité numérique comme une priorité stratégique pour garantir l’égalité d’accès à ses services. Ce schéma pluriannuel vise à établir un cadre structurant pour améliorer la qualité et l’inclusivité de ses services numériques.

**Gouvernance**

Un référent accessibilité sera désigné pour coordonner les efforts, superviser les audits et garantir la conformité réglementaire.

**Formation et Sensibilisation**

La montée en compétences est un levier essentiel pour la réussite de ce projet :

* Organisation de sessions de sensibilisation pour tous les collaborateurs.

**Intégration dans les Projets Digitaux**

Algeco s’engage à intégrer l’accessibilité dès la phase de conception de tous ses projets numériques :

* réaliser les audits d’accessibilité régulier
* prise en compte de l’accessibilité dans les nouveaux projets
* Tests utilisateurs avec des personnes en situation de handicap.
* Collaboration avec des prestataires spécialisés comme AccessiWay.

**Ressources et Budget**

Un budget dédié sera alloué pour financer :

* Les audits et remédiations des contenus non conformes.
* Les formations internes pour renforcer les compétences en accessibilité.
* Les outils nécessaires à l’évaluation et à la correction des plateformes numériques.

**Achats Publics**

L’accessibilité sera intégrée comme critère clé dans les appels d’offres et les contrats :

* Ajout de clauses spécifiques dans les contrats avec les prestataires.
* Évaluation de l’accessibilité des solutions numériques proposées.

**Évaluation et Amélioration Continue**

La mise en œuvre du plan d’accessibilité sera suivie par des audits réguliers, idéalement réalisés chaque année, pour évaluer les progrès et identifier les axes d’amélioration. Ces audits permettront de garantir un contrôle continu et de maintenir un haut niveau de conformité dans le temps. Un rapport annuel sera publié pour partager les résultats et ajuster les priorités.

**Calendrier des Actions**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Année** | **Actions Prioritaires** | **Objectifs** |
| 2024 | Audit initial du site [algeco.fr](https://protect.checkpoint.com/v2/r02/___http%3A//algeco.fr___.YzJlOm1vZHVsYWlyZWdyb3VwOmM6bzphYWQ2MTZlZDhhNGE5MGY4MWRhY2Y1ODIyYWQ5MGQ3MDo3OjI1Y2U6ZWE3MWRhNDMzN2UwODQ3OTZlMWI4NWE2OTU4NzlmNDUzODZkN2M4NzY0OTE5ODM3YTBkYWY0NWU0MDBmNWE0MjpwOlQ6Tg) | Etat des lieux de l’accessibilité du site principal |
| 2024 | Installation de la solution accessWidget | Pour apporter des fonctionnalités d’accessibilité |
| 2025 | Rédaction du schéma pluriannuel et nomination d’un référent | organisation de la gouvernance interne |
| 2025 | Mise en place de remédiation | Améliorer l’accessibilité du site |